

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Soutien aux associations Enfance Investissement - Caducité des subventions octroyées en 2009 et entre 2011 et 2012

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de prononcer la caducité des subventions allouées dans le cadre du programme Soutien aux associations Enfants Investissement pour les années 2009 et 2011 à 2012, à des associations qui n'ont pas répondu aux relances, ou qui ont notifié l'abandon de leur projet conformément aux listes annexées au rapport,
- d'annuler les subventions et les reliquats de subventions inscrits au titre de l'exercice 2009 sur l'autorisation de programme 10579A chapitre 204, fonction 51, natures 20421 et 20422, d'un montant de 2.022 €,
- d'annuler les subventions et les reliquats de subventions inscrits au titre de l'exercice 2011 sur l'autorisation de programme 10579C chapitre 204, fonction 51, natures 20421 et 20422, d'un montant de 38.946 €,
- d'annuler les subventions et les reliquats de subventions inscrits au titre de l'exercice 2012 sur l'autorisation de programme 10579D chapitre 204, fonction 51, natures 20421 et 20422, d'un montant de 52.223 €,
- d'approuver les montants des désaffectations d'AP et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée